OMALY SY ANIO, n° 41-44, 1995-1996, pp. 23-31

RAYMOND DECARY ET LES "EVENEMENTS" DE 1947

par

Martine BALARD - Edmond MAESTRI

Introduction

En quoi Decary est-il concerné par les "événements" de 1947 ?

1. D'abord, bien sûr, parce que Raymond Decary fit à Madagascar une très longue carrière administrative. Il y fut successivement commandant de compagnie, chef de poste administratif, chef du district de Maromandia, chef du district d'Ambovombe. Il prit la direction du Contrôle Financier, fut chef du district de Fort-Dauphin, et, enfin, directeur-adjoint du cabinet du Gouverneur Général Cayla.

BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE ANTANANARIVO

2. Ensuite, parce qu'il y résida fort longtemps. Pendant près de trente ans, il sillonna l'île en tout sens. Il acquit ainsi une connaissance approfondie du pays au point d'en maîtriser la langue qu'il pratiquait avec aisance sur le terrain pour communiquer directement avec ses administrés. Il accumula de cette manière un savoir considérable qu'il diffusera dans des ouvrages scientifiques, notamment dans ceux qu'il consacra aux sciences humaines. Raymond Decary était à la fois géographe, historien, linguiste, naturaliste, géologue et juriste. Et, précisément, parce que sa pensée et sa relation avec le pays se repaissaient de toutes ces curiosités, il fut aussi ethnologue. En 1937, tout naturellement, le Gouverneur général Cayla lui confia la création de la recherche scientifique à Madagascar.

3. Enfin, en 1947, Raymond Decary a quitté Madagascar, depuis trois ans. Cette double distanciation de l'espace et du temps paraît — a priori — précieuse pour que Raymond Decary, considéré alors comme un humaniste produise une réflexion sur la situation politique et sociale de la "Grande Ile".

Raymond Decary avait, dans ses archives, constitué un dossier sur 1947. A sa mort, il fut versé dans le fonds Decary (documents, manuscrits) à la Bibliothèque du Muséum d'Histoire Naturelle. En janvier 1997, M. Mangin, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences d'Outre-mer à Paris, nous confiait (Edmond Maestri et moi-même, Centre de documentation et de recherches d'histoire régionale de l'Université de La Réunion) les recherches historiques concernant le fonds Decary déposé dans cette institution. L'entreprise dans laquelle nous sommes engagés se propose de parvenir à la réhabilitation de l'intégralité de l'œuvre pluridisciplinaire de Decary. Cette tâche énorme nous a amenés à solliciter la collaboration de nombreuses institutions : le Musée de l'Homme, le Muséum d'Histoire Naturelle, l'Institut des Sciences d'Outre-mer, le Centre d'Etudes et de Recherches sur l'océan Indien de l'Université d'Aix-Marseille, et, bien sûr, celle d'universitaires malgaches, d'institution malgache (l'Académie des Sciences) et d'autres personnes intéressées au titre de leurs compétences diverses.

Raymond Decary fut, en 1921 reçu 1er à l'Ecole coloniale où il aura comme professeur Maurice Delafosse. On connaît l'importance de ce grand africaniste dans la découverte des "civilisations nègres", dans la création d'une "ethnographie africaniste", son rôle dans la construction des "savoirs africanistes" et enfin ses prises de position sur la politique indigène et sur la formation des élites africaines en AOF. Ce savant déplorait depuis déjà longtemps avec d'autres personnalités (Verneau, Van Gennep, Mauss) que la France gouvernât des peuples sans les connaître. Les pouvoirs publics négligeaient — selon eux — le lien possible entre une recherche scientifique sur le terrain et les intérêts économiques et coloniaux qui pouvaient en être le fruit. A l'encontre de cette gestion à courte vue des peuples colonisés, Maurice Delafosse prônait le développement de l'ethnologie. Il la considérait, en effet, comme une quasi éthique et, à tout le moins, comme un devoir impérieux, tant le système colonial mettait en péril l'équilibre social, culturel et économique des anciennes sociétés, jusqu'à les menacer, à terme, de disparition.

L'influence de Maurice Delafosse fut d'autant plus déterminante que Raymond Decary reconnaissait dans la pensée de son maître bon nombre de ses intuitions de terrain. Son œuvre ethnographique sera ainsi l'expression d'une double préoccupation : celle de remplir un devoir envers l'histoire de Madagascar, envers les peuples malgaches (dont les coutumes et la culture disparaissent) et celle d'apporter une connaissance essentielle à l'exercice d'un "colonialisme éclairé", c'est-à-dire à ses yeux, plus efficace et plus intelligent.

Raymond Decary pensait qu'il fallait connaître, comprendre et respecter les cultures malgaches. Sa communication au Congrès à la Recherche scientifique dans les Territoires d'Outre-mer de 1937 débute ainsi : '*Parmi toutes les sciences naturelles qui intéressent immédiatement l'œuvre d'un pays colonisateur, la science de l'Homme tient la première place ; de ses applications dépend la réussite ou l'échec du but poursuivi, et le succès de l'entreprise est essentiellement fonction de la*

connaissance approfondie de l'indigène"[1]. En 1937, chargé d'organiser la recherche scientifique dans la Grande Ile, il prépare un plan de développement basé sur trois axes :

- créer un centre d'études qui collaborerait avec l'Académie des Sciences malgaches,
- procéder à une récolte et à un inventaire immédiat du matériel et de tout document du folklore, en transformant le musée d'ethnographie qui se trouvait dans l'ancienne chapelle de la Reine, au *Rova*,
- multiplier les publications à caractère scientifique pour favoriser les échanges et munir le musée d'une bibliothèque et d'une photothèque.

Pour organiser cette tâche, ses consignes reprennent des instructions déjà données aux administrateurs en chef de province et de district : "*Les lois d'un peuple ne sont que le reflet exact de son état social... On s'apercevra facilement combien le statut indigène, qui paraît si simple à l'observateur superficiel, est, au fond, complexe ; quelles racines profondes, dictées par une expérience séculaire, déterminent l'application de telles coutumes qu'un examen sommaire ferait considérer comme absurdes, combien la plupart d'entre elles présentent précisément ce caractère de constance et de généralité... et avec quelles précautions il convient d'apporter des modifications à un édifice social que la moindre imprudence peut bouleverser*"[2].

Cet esprit curieux constitua donc un dossier sur les "événements" de 1947 qu'il classa dans ses archives et dont nous nous proposons d'analyser plus particulièrement un document : celui que Raymond Decary a intitulé "*réflexions sur les événements de Madagascar*".

1. *"Réflexions sur les événements de Madagascar"*

Un mois seulement après le déclenchement de l'insurrection, Raymond Decary ressent le besoin de noter ses premières analyses du mouvement. A cette date, et dans la situation où se trouve Decary (à Paris depuis trois ans déjà) ce document ne peut prétendre qu'à un intérêt historique limité. Tel quel, cependant, il témoigne de l'état d'esprit d'un administrateur colonial, doté d'une ancienne et riche connaissance de Madagascar, jouissant, de surcroît, à Paris du recul nécessaire au statut d'observateur attentif.

---

1. In "Congrès de la recherche scientifique dans les territoires d'Outre-mer", *Communication de M. Raymond Decary, Administrateur en Chef des Colonies*, Fonds Decary, ISOM, n° 13143. Actes et comptes-rendus de l'association Colonies-Sciences, n° 160-161, oct.-nov. 1938.
2. Instructions aux administrateurs chefs de province et de district autonome sur la politique indigène. Tananarive, 1913.

Ce texte dactylographié de 2 pages et demie est daté du 30 avril 1947 en dernière page ; cependant, une mention manuscrite indique en marge de la première page : *Réflexions personnelles mai 1947*[1]. De quelles informations pouvait disposer Raymond Decary, fin avril ou début mai 1947 ?

. Il est membre de l'Académie des Sciences coloniales où afflue bon nombre d'information, des lettres, par exemple, comme celles que le Père Foulquier adressa à cette institution[2].

. Il dispose, bien sûr, de la presse ; mais aussi des *Bulletins d'information du Ministère de la France d'Outre-mer*. Ainsi, dans le dossier constitué par Raymond Decary, on trouvera le Bulletin n° 11 du 22 avril 1947 qui fait une synthèse rapide des événements, ainsi que des articles parus dans la presse française, anglaise et malgache.

. Enfin, on peut raisonnablement penser qu'il a ses entrées dans les milieux ministériels ou militaires.

Pourtant, dans un deuxième texte figurant dans son dossier — intitulé : *"Quelques épisodes de l'insurrection malgache"* (2 pages et demie) — il écrit : *"Les plus récents renseignements officiels que l'on dispose sur l'insurrection de la région orientale de Madagascar qui avait éclaté la nuit du 29 au 30 mars 1947 datent du 26 septembre dernier"*[3].

Ainsi, en définitive, lorsque Decary écrit le texte que nous nous proposons d'analyser, il ne possède que peu d'éléments précis, sinon ceux déjà publiés dans la presse, ou des renseignements fournis par les responsables d'Etat, en résumé, lorsque les autorité françaises ont la situation en main. Elles font face à des "coups de main isolés", à des troubles locaux et sporadiques, tandis qu'affluent des télégrammes du PADESM et des conseillers provinciaux autochtones, et des motions qui proclament toutes leur attachement à la France[4]. Decary note d'ailleurs dans ses *Réflexions* : *"La rébellion est maintenant arrêtée"*[5].

On peut considérer que ce petit texte fait apparaître trois préoccupations :

---

1. On remarquera que la date du 30 avril 1947 figure à la fin de l'article : la mention manuscrite est donc ultérieure à la frappe et est certainement consécutive à une ultime lecture de la version définitive dactylographiée.
2. Cf. *Comptes-rendus des séances de l'Académie des Sciences coloniales*, tome VII, 1947.
3. R. Decary, *Quelques épisodes de l'insurrection malgache*, Document versé dans le dossier 3040, archives de la Bibliothèque du Muséum d'Histoire Naturelle, Paris.
4. Cf. le *Bulletin d'information du Ministère de la France d'Outre-mer*, mai 1947, n° 4, pp. 20-24, 22 avril 1947.
5. Début du dernier paragraphe de la première page.

1. une volonté d'analyser les faits. Cette première partie renvoie ainsi au deuxième texte de Raymond Decary : *Quelques épisodes de l'insurrection malgache;*
2. un souci de produire une explication des causes originelles des "événements" ;
3. enfin, dans sa brève conclusion, le besoin d'épiloguer sur la rébellion.

2. L'analyse des faits, selon Decary

D'emblée, le texte affirme la thèse du complot en évoquant une analogie entre les émeutes de 1895 et les troubles de 1947. Les éléments fondant — selon Decary — la similitude sont :

1. Le secret : *"La rébellion était secrètement encouragée par la Reine et ses ministres..."*, *"les troubles ont été fomentés en secret par les élus malgaches"*[1];
2. le petit nombre de "meneurs" : la Reine et ses ministres, les élus malgaches ;
3. la "duplicité" des "comploteurs" : *"... Malgré les assurances de dévouement qu'ils ne cessaient de prodiguer au Résident de Tananarive..."*, *"alors que leurs paroles officielles étaient loin de correspondre à leurs véritables intentions"*.

Dans les deux cas, Decary justifie par la thèse du complot la méthode arrêtée — selon lui — par l'administration : celle d'une répression sévère mais limitée aux prétendus "comploteurs" : *"Il fallut l'arrivée de Gallieni, suivie de deux exécutions et de l'exil de Ranavalona à l'île de la Réunion, pour ramener le calme dans les campagnes". "... Lorsque enfin, ils furent arrêtés, le calme, tout au moins relatif, revint partout".*

Decary est à Paris depuis trois ans déjà. En mai, il ne peut présumer de l'ampleur que prendra la répression sur le terrain. Quelques mois plus tard, à cause de l'importance des combats, Raymond Decary eût été contraint de réviser son analogie historique et sa thèse du complot : comment justifier en effet 20 mois de combats acharnés et des milliers de morts s'il ne s'agit que d'un complot ourdi par une poignée de meneurs ?

Decary oppose à la naïveté des autorités administratives et militaires françaises ce qu'il considère comme "l'habileté" des dirigeants *hova*, tant lors de la préparation de la révolte que pendant son déroulement. Il la voit à l'œuvre dans le choix de la stratégie de harcèlement des petits colons épars dans la plaine orientale, plutôt que de focaliser les troubles dans les villes où le rapport de forces était plus aléatoire. Il la voit aussi dans l'implication comparée des différentes

1. Souligné par nous-même (NDA).

ethnies où les alliances de certains peuples trahissent à la fois leur ancien contentieux et leur appréciation divergente de l'autorité française; Ce paragraphe du texte témoigne aussi en même temps de la connaissance particulière du terrain et des peuples que possédaient certains administrateurs coloniaux — dont Decary — et, en même temps, paradoxalement — des préventions qui s'en nourrissaient (*"les indigènes qui la peuplent, encore frustres et primitifs..."*).

Dans le même esprit, on verra les effets d'une suspicion systématique de l'autre — du Malgache, en l'occurrence — dans les notations soupçonneuses sur l'empoisonnement possible, la disparition supposée d'un stock de strychnine ou les considérations policières sur les armes des "rebelles". En même temps, Decary fait preuve, là encore, et à distance, de perspicacité en évoquant les hypothèses diverses de la provenance des armes rebelles.

3. L'origine des troubles, selon Decary

L'explication des événements que souhaite produire Decary est prudente ; avant de désigner des responsabilités, son texte affirme un acte de foi colonialiste : "[La France] *a accompli dans la Grande Ile, en un demi siècle d'efforts une œuvre admirable qui est connue de tous"*. Il semble ici que Decary ait envisagé de publier son texte et qu'il prête à l'opinion de son lectorat potentiel le jugement que la révolte de 1947 participe par rapport à l'entreprise coloniale d'une forme d'ingratitude : *"On a fréquemment reproché aux Malgaches leur ingratitude à l'égard de la France"*. Dès lors que ces précautions ont été prises, Decary peut habilement renverser le point de vue en prétendant *"penser malgache"*. Cela lui permet de mettre ainsi en cause un certain nombre de comportement des autorités françaises[1] et — qui plus est — d'avancer quelques explications d'ordre historique et ethnographique pour mieux comprendre les "événements". Son analyse des causes s'exprime à trois niveaux historiques :

. Avant le colonialisme

Decary indique qu'avant la conquête coloniale, c'est le peuple *merina* qui dominait les autres peuples malgaches jusqu'à étendre leur pouvoir sur la quasi-totalité de l'île, rappelant que le prestige de cette domination est tellement proche qu'il est toujours vivace au point de nourrir un nationalisme nostalgique (considéré par ailleurs par Decary comme *une aspiration naturelle).* La royauté *merina* fécondait un puissant sentiment identitaire (et donc nationaliste) qui plongeait ses racines dans le culte des rois et des ancêtres.

---

1. Notamment, et comme en passant, Decary évoque comme une sorte de circonstance atténuante à leur révolte les "exactions" et les "brutalités" dont ont été victimes les *Antesaka* en 1904.

. Sous le colonialisme

En 1938, le gouvernement français autorisa le retour des cendres de la reine *Ranavalona III*, qui était morte en exil à Alger en 1917. Une foule immense attendit le bateau *Ville de Reims* à Tamatave, le 29 octobre 1938. Le lendemain, à Tananarive, pendant 24 heures sans discontinuer, par centaines de milliers les Malgaches défilèrent devant le catafalque. Ce geste tardif des autorités coloniales semblait vouloir effacer l'acte sacrilège aux yeux des Malgaches de Gallieni, ordonnant le 15 mars 1897 le transfert des dépouilles des rois de la sépulture royale d'Ambohimanga au *Rova* de Tananarive.

La royauté *merina* déchue, son peuple conserva l'habitude de vénérer le site d'Ambohimanga, lieu sacré et hautement symbolique puisque sépulture royale : "*.... elle* [la sépulture] *possédait comme une puissance surhumaine, elle servait à fabriquer des amulettes qui pouvaient constituer une arme puissante et assurer la victoire des rebelles... [...]... c'est pour lutter contre cette croyance que Gallieni décida l'enlèvement pur et simple des restes royaux et leur translation à Tananarive dans la terre royale du Rova qui domine tout l'Imerina*"[1].

BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE TANANARIVE

Ainsi, l'acte sacrilège de Gallieni commis en connaissance de cause pour des motifs hautement politiques[2], pesa très lourd dans la gestion du sentiment nationaliste. L'administration coloniale — rapportons-le — renouvela le sacrilège en confisquant les reliques royales — les *dady* — des rois *sakalava* pour ne les restituer qu'une fois la pacification terminée[3]. Decary, qui s'était longuement intéressé aux coutumes funéraires, pouvait mieux que quiconque apprécier la portée sacrilège de ces gestes : son constat de "l'émotion quasi religieuse" et du "véritable sentiment national" des *Merina* lors du retour des centres de la reine Ranavalona III apparaît comme une sanction discrète de ces pratiques.

On peut penser que Decary appréciait plus chez Gallieni sa conception d'un métissage colonisateur : c'est, en effet, avec une certaine nostalgie qu'il décrit les premiers temps de la conquête, où les hommes, venus seuls, prenaient femmes ("petites *épouses*"). Selon Raymond Decary, les liens ainsi noués avec les peuples malgaches étaient singulièrement forts par les obligations familiales, par l'éducation des enfants, par la connaissance des coutumes, par celle des langues. Or, ce modèle de colonisation prit fin après la Première Guerre mondiale. A partir de cette période, les colons firent venir leurs femmes : les familles malgaches et

---

1. Raymond Decary, *La mort et les coutumes funéraires chez les Malgaches*, Maisonneuve & Larose, Paris, 1962, p. 71.
2. On peut, en passant, apprécier aujourd'hui toute l'ambiguité d'un tel geste : s'il constituait une manifestation de puissance impressionnante, il était aussi une sorte de légitimation de la symbolique sacrée de l'adversaire.
3. Voir Jean Carol, *Chez les Hova au pays rouge*, p. 255 et suiv. Cité in R. Decary, *La mort et les coutumes funéraires..., op. cit.*

européennes vécurent dans des sphères séparées, dans deux mondes étrangers l'un à l'autre et Decary y voit l'origine profonde du sentiment nationaliste : "ce qui n'était peut-être au début qu'une fissure qui aurait pu être comblée, devint un fossé dont bien peu soupçonnaient la profondeur". C'est ce fossé d'incompréhension creusé que Decary relève encore dans les propos d'une grande bourgeoise de Tananarive : *"Quand j'entends un Français parler malgache, il me semble qu'il viole mon pays"*.

. Dans l'actualité

Les propos de Decary concernant l'élection des candidats nationalistes sont extrêmement intéressants. Il relève, en effet, que le succès de ces candidats est en grande partie dû à la valeur symbolique de quasi-rédemption christique dont ils sont porteurs : *"Ces hommes avaient souffert,... ils allaient pouvoir ôter les souffrances du peuple"*. Ainsi, aux yeux de Decary, la légitimité des élus nationalistes est d'autant plus forte que, prisonniers politiques, ils ont souffert et incarné ainsi les souffrances du peuple. Mieux : en tant que prisonniers politiques, ils étaient l'image même, la symbolique vivante du sort subi par leur peuple sous le colonialisme.

On comprend mieux la force et la pertinence de cette réflexion de Decary si on rapproche ce texte d'un autre document, figurant dans le même dossier : la traduction du serment que les militants du MDRM[1] de la section d'Ihosy devaient jurer : *"Je R..., fils de R... et de R... âgé de... domicilié à..., me sentant réellement Malgache comme étant tribu malgache, né, vivant et mourrai Malgache, sachant bien les souffrances qu'avaient subies et qu'éprouvent encore les générations malgaches ainsi que moi-même jusqu'à présent, pose ma main sur ce Livre Saint comme prestation de serment envers cette Terre Sacrée où a été tombé mon placenta, car je n'ai d'autre* dina *(serment) que l'amour de ma Patrie. [...]. Je prête donc serment de la [la patrie] servir par tout ce que je fais et je sacrifierai pour Madagascar, soit mon âme, soit mes actes et <u>même ma vie à l'heure indiquée où besoin en sera</u>, j'ai confiance en Dieu et aux Ancêtres de m'apporter aide pour cela [...]. Oui, je bats l'eau (sic) et prête serment envers le créateur de mes mains et pieds et envers cette Terre Sacrée où sont reposées les chairs des ancêtres malgaches... [...]. En foi de quoi, je bois la présente contenant la parcelle de terre extraite d'Ambohimanga, terre royale pour prouver que Madagascar et nous, ne faisons qu'un"*[2].

Ce texte permet de discerner les conditions d'émergence du sentiment national, les raisons de son intensité et son caractère quasi religieux. On comprend

1. Mouvement Démocatique de la Rénovation Malgache.
2. Document (portant le titre *Serment*) versé dans le dossier 3040, Archives de la Bibliothèque du Muséum d'Histoire Naturelle, Paris. La partie soulignée l'est dans le texte. "*Sic*" figure dans le texte.

en particulier que la genèse du sentiment national se trouve dans le lien étroit entretenu par le Malgache avec ses ancêtres, et notamment avec les familles royales défuntes. Ce texte témoigne également avec force du caractère sacré de la terre (la terre malgache, et *a fortiori*, celle du site des tombes royales d'Ambohimanga) au sens littéral du terme puisque dans la cérémonie du serment, la terre est délayée dans un peu d'eau. Le sacré est ici, comme très souvent, protégé par le secret. Cet aspect religieux de l'activité politique contribue, avec sa dimension secrète et sacrée, à lui donner aux yeux des Européens les apparences d'une conspiration.

La profondeur des racines du sentiment national n'avait pas échappé à Decary, qui avait longuement étudié les rites funéraires des Malgaches, et savait mieux que quiconque la force et la profondeur des liens ainsi entretenus par eux avec leurs ancêtres et avec leur patrie.

4. L'épilogue

La conclusion du texte de Decary est étrange : *"Si l'on ne peut qu'être surpris de la gravité des douloureux événements... [...] du moins aurions-nous pu et dû les prévoir au moins en partie"*. Cette apparente ambiguïté ou contradiction semble exprimer un embarras ou un reproche. Ses recommandations — *"que les Français et en particulier les fonctionnaires de tout ordre apprennent tous à parler la langue du pays", "qu'ils s'efforcent de se rapprocher du Malgache et de le mieux comprendre"*— apparaissent bien tardives et sonnent comme un vœu pieux désabusé. Surtout, elles font contraste avec les éléments rassemblés dans le texte pour expliquer — voir légitimer — le sentiment national malgache. L'ambiguïté est en fait perceptible tout au long du texte : Decary y apparaît en effet comme un ferme défenseur de l'administration coloniale, tout en fournissant les éléments d'une compréhension radicale du nationalisme malgache.